

été 2005

JUIN

du 3 au 5
Festival "Musiques et jardins"
Château de Villandry

11
Soirée "Rillons ensemble" ESV
Sur le stade

12
Vide-grenier APEEV
Sur le stade

17
Fête de la musique
"air" de pique-nique

18 et 19
Fête du Sport
à Druye

24
Kermesse de l'école
cour maternelle

25 et 26
Fête des Bateliers
Savonnières



JUILLET

8 ET 9
"Nuits des 1 000 feux"
Château de Villandry

10
Vide-grenier APCV
Sur le stade

17
Foire à l'omelette
à Berthenay

20
Sortie insolite OTSI
à Savonnières

24
Marché des 4 saisons
à Villandry

24
Vide-grenier ESV
Sur le stade

AOÛT

6 et 7
Les Fl'âneries
Savonnières

10
Sortie insolite OTSI
à Ballan-Miré

24
Sortie insolite OTSI
à Villandry

28
Vide-grenier ESV
Sur le stade

OCTOBRE

10 et 11
Journées du potager
Château de Villandry

11
Randonnée APEEV

17 et 18
Journées du Patrimoine

15
Soirée APEEV
Salle Polyvalente

21
Soirée Halloween

VILLANDRY

le Colombien

2005

n°9



Découvrez le futur visage du presbytère et de sa nouvelle vocation
Future station d'épuration : présentation du dossier
L'été à vélo, de Tours à Bréhémont
Cantine, c'est permis !



Service "allo facteur" pratique, entièrement gratuit !

Un service de La Poste, à domicile, gratuit sur simple appel.

Le service "allo facteur" permet toutes les opérations suivantes :

- versements ou retraits d'argent sur CCP ou comptes épargne (dans le respect des règles de sécurité)
- paiement de mandat cash
- envois de lettres ou de colis
- achat de Prêt à poster ou de timbres

Le numéro à appeler pour votre commune est le : **02 47 73 37 91**, vous serez en relation avec le centre de distribution de : **Joué-Lès-Tours**

CONTACT :
Marie-Anne ALLIEZ,
Directrice de la Communication,
Tél : 02 47 60 32 85
courriel : marie-anne.alliez@laposte.fr



communiqué.....

Bricoleurs et jardiniers...

Rappel : les travaux susceptibles de provoquer une gêne au voisinage ne peuvent être effectués que dans les plages ci-après :

- **les jours ouvrables**
de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- **les samedis**
de 9h à 12h et de 15h à 19h
- **les dimanches et jours fériés**
de 10h à 12h

MAIRIE

2, rue Munat, 37510 Villandry
Tél. 02 47 50 02 08
Fax 02 47 50 00 90
Ouvert du lundi au vendredi
de 15 h à 19 h

web :

www.villandry.fr

Photo de
couverture :
passage de
montgolfières
au dessus du village

"Le Colombien"
Magazine de la commune de
Villandry
Réalisé par la Commission
Communication - 05/2005
Merci à Clouet Communication
Impression :
Graphic communication
tiré à 550 ex.
Reproduction interdite
sans accord préalable.
Contact :
Mairie de Villandry
Commission Communication,
2 rue de Munat,
37510 Villandry.
E-mail :
communication@villandry.fr

LE MOT DU MAIRE



Colombiennes, colombiens,

*En cette fin de premier trimestre, la municipalité vous adresse
ce 9ème bulletin municipal.*

*Je ne vais pas vous dévoiler le contenu de cette édition, je me contenterai
simplement de vous parler de quelques points importants.*

*En début d'année, nous avons eu des dégradations au centre de loisirs et dans les
maternelles. Bien sur, ce n'est pas comparable avec ce que nos voisins de Berthenay
et Savonnières ont subi depuis plusieurs mois.*

*Pour Villandry, je pense à nos enfants de maternelle qui ont été marqués
par cette intrusion dans leurs locaux d'école.*

*Notre budget toujours serré nous permet toujours d'avancer dans nos projets :
la route de la Joumerai et l'impasse des Rosiers sont terminées, la continuité de la
route de Munat jusqu'à la rue du Colombier est réalisée, l'effacement complet des
réseaux va suivre en fin d'année.*

*Pour la station d'épuration, nous en sommes au dossier "loi sur l'eau",
le projet suit son cours et nous n'avons pas de retard dans sa conduite.*

*Un point important sur lequel je voudrais attirer toute l'attention des
propriétaires de maisons individuelles non raccordées au tout à l'égout et qui ne le
seront pas dans un futur proche. La loi oblige un contrôle des installations d'assai-
nissement individuel avant la fin 2005, et par la suite, la mise en conformité des
installations défectueuses. Nous avons délibéré pour confier ce contrôle à un orga-
nisme reconnu qu'est le Satèse. Dès que je connaîtrai la date de ces
interventions, nous ferons une réunion publique pour vous expliquer le
déroulement de ces opérations et surtout quelles subventions peuvent être
allouées pour la remise aux normes.*

Dernier sujet sur lequel je voudrais insister, c'est le problème des ordures ménagères.

*Nous constatons tous l'augmentation du coût de ce service sur notre feuille
d'impôts malgré le tri sélectif que nous vous demandons. Il faut savoir que le coût
de la collecte et du traitement doit être entièrement supporté par les habitants de
chaque commune. De temps en temps, des contrôles sont effectués pour connaître
la qualité des tris dans les sacs jaunes (de cette qualité de tri dépend la subvention
que nous pouvons obtenir pour diminuer notre coût de prestation) or nous avons
été mauvais lors de ces contrôles, il a été retrouvé de la ferraille,
des ordures ménagères et du verre dans ces sacs. Afin d'éviter que de tels mauvais
tris ne se renouvellent pour pénaliser tout le monde, il sera demandé aux collecteurs
de ne plus ramasser les sacs qui paraissent douteux.*

*Vous allez peut-être penser que je me répète mais il est de notre
responsabilité, à chacun de nous, de faire en sorte que nous ne laissions pas
à nos enfants et petits enfants, une terre que nous n'aurions pas su préserver.*

*Je voudrais à présent que le beau temps revient, vous souhaiter de bonnes vacan-
ces et vous inviter à assister aux différentes manifestations mises en place par nos
associations qui se mobilisent sans compter pour animer notre village.*

Jean-Marie Métais

PIERRE RONCIN

De l'autre côté de l'eau...

VISAGES DE COLOMBIENS



Il était une fois un 23 février 1912 une petite
plante qui sortit de son bulbe, au lieu dit "le bois
de plantes" dans une chambre du premier étage,
d'une exploitation agricole.

Pierre RONCIN, âgé aujourd'hui de 93 ans, habite
toujours dans la maison où il est né, là bas "de
l'autre côté de l'eau", de notre commune de
Villandry. Il fût baptisé, communé et marié par
l'abbé Pierre Le Noach.

L'ECOLE

De l'autre côté de l'eau, ce n'était pas facile de se rendre
à l'école communale avec cette barrière naturelle qu'est le
Cher. Alors, à cette époque, la commune indemnisait le père
"Roublin", comme passeur, pour que les enfants puissent tra-
verser la rivière. Ils étaient une poignée d'enfants à passer
une bonne heure le matin, entre la marche et la traversée
avant de se rendre dans leur classe où les attendait Edmond
Meslier, un instituteur qui savait se faire respecter, à la
baguette et à la voix. A cette époque, il y avait seulement
2 classes à Villandry et pour cause : on ne mélangeait pas
les garçons et les filles. Par ailleurs, M. Meslier ne présentait
pas n'importe quels enfants au certificat d'étude : il fallait le
mériter ! Mais les résultats étaient au rendez-vous.

Il fallait aussi en vouloir et braver les éléments pour se
rendre à l'école ! Le passage du Cher s'effectuait au lieu
dit "le port". La maison du passeur existe toujours. C'est la
seule maisonnette située en bord de Cher. Les embarcations
dépendaient des saisons : en été, un bateau à fond plat
de 7 mètres de long, et en hiver, une toue cabanée offrant
aux enfants un modeste espace pour s'abriter durant la tra-
versée. Le bateau était accroché par une poulie à un câble
tendu entre les deux rives de la rivière. En offrant son flanc
au courant, le bateau était propulsé d'une rive à l'autre.
Marcel Roublin, le petit fils du passeur, tenait souvent la
bourde (perche à bout ferrailé) pendant que son grand
père tenait fermement le gouvernail pour que le coulis-
sage d'une rive à l'autre s'effectue au mieux. Pierre se souvient
qu'un jour le câble lâcha. Le bateau emporté par le courant
accosta sur la rive gauche près de la croix, plus loin que
prévu. Sa grande peur fût d'arriver en retard à l'école et
non de se faire emporter par les eaux vives du Cher en
cru. Heureusement, ce jour là, le passeur accompagna les
enfants à l'école pour raconter leur mésaventure à l'insti-
tuteur. Cette traversée mémorable fût partagée par trois
enfants : Etienne Vincent (future Rochereau), un enfant
du manoir de Foncher et également Marcel Roublin.

LA TERRE

De grands parents cultivateurs, Pierre ne prit pas la suite
tout comme son père parti travailler en Chine. Il fit le choix
d'entrer au chemin de fer comme cheminot au Magasin
Général de St Pierre des Corps, après s'être marié avec
Marie-Louise COSPERET qui lui donna par la suite 2 filles.
Son travail l'amena à aller vivre quelques années dans cette
ville de St Pierre des Corps. Mais il n'a jamais réellement
quitté Villandry car il venait régulièrement donner un coup
de main à sa mère pour s'occuper de ses terres céréalières
et de ses vignes qu'elle finira par louer. 3 exploitations agri-
coles existaient à l'époque au Bois de Plantes !

LA GUERRE

Il a bien évidemment connu la guerre, servant
comme trompette dans la Cavalerie. Il fût fait
prisonnier le 7 juin 1940, alors qu'il combattait
dans la Somme. Expatrié en Allemagne, il tra-
vailla à Heiden en Rhénanie, dans une "lumpen
fabrik" (usine à chiffons) pendant 27 mois. Pierre
nous a raconté à nouveau son évasion du 8 septembre
1942, moment certainement très fort de son existence.
Cette évasion a été longuement mûrie et elle a été conduite
en solitaire, soutenue par une filière pour la traversée de
l'Allemagne et le passage de la frontière belge. Il échangea
quelques tablettes de chocolat, reçues en colis par une bous-
sole. Revêtu d'une tenue civile, sans le fameux KG dans le
dos, quelques biscuits dans la poche pour toute nourriture, il
s'élança dans la campagne en évitant les routes, les villages,
et marchant surtout de nuit. Il se souvient avoir marché pen-
dant 8 jours ou plutôt huit nuits. En Belgique, il choisit d'al-
ler voir un prêtre qui le restaura et lui donna les indications
nécessaires pour rentrer en France. Il dû se cacher dans
le nord du département, à Marais, chez un ami cultivateur
pendant que l'Allemagne occupait la France.
De cette guerre, Pierre se souvient aussi des bombar-
dements ciblés sur le pont de chemin de fer du bout du monde,
Confluence du Cher et de la Loire. Sa maison était trop pro-
che de ce pont. L'ensemble des habitants du Bois de Plantes
se réfugiait à la ferme de la Motte de Gemmes, ou à la cave
de Pierre située à Savonnières.

LE VIN

Pierrot, comme le surnomment les intimes, prenait grand
soin de sa vigne. Il l'exploita durant plusieurs décennies.
Equipé d'un pressoir à charge et de tout le matériel néces-
saire, Pierre RONCIN transformait le raisin en vin. C'est
avec exactitude et une étincelle de bonheur dans les yeux
qu'il nous décrit cette technique bien particulière de presse
à l'ancienne, avec des termes précis (faire la motte, mettre
les planches, poser les 6 baguettes, puis 2 fois 4 madriers, 2
moutons, puis serrer avec la vis...pour en extraire le jus...).

Pierre Roncin prend plaisir
à raconter ces anecdotes, il
apprécie toujours la compagnie
et n'hésite pas à offrir un petit
verre de vin rouge à son audi-
toire.
**Merci Pierrot pour ces
récits, qui nourrissent la
mémoire de notre commune,
...mémoire d'ailleurs, de "
l'autre côté de l'eau " !**





24 juillet 2005 11^{ème} Marché des 4 saisons

Une nouvelle fois et pour la onzième édition, l'équipe de Villandry Animations vous invite au marché annuel des 4 saisons le Dimanche 24 Juillet dans les rues de son bien aimé village.

Cette année, nous accueillerons dans les rues du village 70 exposants. Ces derniers se feront une joie de vous proposer leurs produits gastronomiques et du terroir ou encore leurs réalisations artisanales.

Nous vous attendons toutes et tous pour partager cette belle journée en perspective. Vous pourrez vous restaurer le midi et le soir dans une ambiance musicale de fête. A très bientôt. Toute l'équipe de Villandry Animations

Contact :
Séverine Berthias. 06 63 27 55 55



6 et 7 août 2005 : Les Flâneries à Savonnières !

Comme chaque année depuis 1970, le 1er week-end d'août verra le rendez-vous traditionnel des Flâneries dans la plaine du Bray à Savonnières.

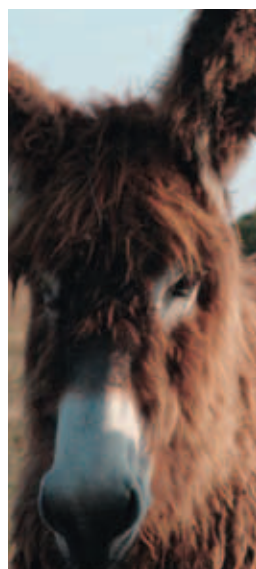
La fête débutera le Samedi par un dîner spectacle puis le public pourra assister aux courses aux ânes en nocturne.

Le marché des ânes débutera le samedi et se poursuivra le dimanche, occasion pour acheter ou vendre un âne, animal dont la réputation se fait désormais plus sur son caractère docile et ami des enfants que sur le célèbre bonnet dont on coiffait les cancrs !!!

Les ânes seront bien sûr à l'honneur le dimanche après-midi pour les célèbres courses dont les thèmes choisis pour 2005 déclencheront l'hilarité d'un public toujours nombreux et ravi du spectacle. Les amoureux de la brocante pourront chiner et trouver l'objet recherché.

Pour finir la journée, grande soirée spectacle ponctuée par le célèbre feu d'artifice toujours plus beau et inédit ; bien sûr, vous pourrez assister à ces animations en dégustant les plats préparés par un traiteur.

L'équipe du Sporting prépare activement cette manifestation populaire et espère un public toujours aussi nombreux.



Le samedi 28 mai dernier, l'Office de tourisme de La Confluence a organisé son premier marché printanier intitulé "Pain, Vin, Fromage", en partenariat avec la Communauté de Communes de La Confluence. Celui-ci s'est déroulé le samedi 28 mai 2005 à Villandry dans le cadre de la manifestation "Jour de Loire", organisée par le Conseil général. Comme chaque année, la Loire a revêtu les couleurs de l'arc-en-ciel et différents thèmes ont été présentés sur chaque secteur : Villandry s'est paré donc de bleu pour exploiter le thème de la Gastronomie.

Ainsi, de nombreux producteurs fiers de leur savoir-faire ont proposé aux visiteurs de La Confluence et d'ailleurs de donner du goût à leurs envies, en leur offrant une large palette de produits aux saveurs variées qu'ils ont pu déguster et acheter tout au long de la journée.



Colombien Théâtre

Stage théâtre/cinéma : une réussite !!!

Organisé du 11 au 14 avril à la salle associative, ce stage a réuni 9 filles et 1 garçon. Le professeur Maud BERAUDY avait proposé comme thème, le travail théâtral associé à des prises de vue cinéma. Le sujet abordé a été la mise en scène du scénario de François OZON : "huit femmes". Malgré un délai court de 4 jours, la présentation effectuée par les jeunes comédiens a été de très bonne qualité et les familles et les invités présents lors de la soirée ont été ravis et enchantés du spectacle produit.

Les membres du bureau de l'association présents ont remercié les jeunes et leur professeur de leur excellente prestation et le président n'a pas hésité à renouveler le désir de relancer les activités avec la reprise des ateliers.

A ce propos, le président sollicitera des rendez vous auprès de l'école de Villandry et du Centre de loisirs afin de renouer des liens et de bien positionner les buts de l'association.

De plus, le président a rappelé que le Colombien théâtre pouvait se positionner au niveau de la Confluence et devenir partenaire de projets intercommunaux.

Contact : J.L. Béaudy au 02 47 50 12 31
colombientheatre@villandry.fr



Un vide grenier Le Dimanche 10 Juillet 2005 Stade de Villandry

Organisé par
l'association des propriétaires et chasseurs de Villandry (A.P.C.V.)

Tarifs : 6 mètres : 8 euros, 2 euros/mètre supplémentaire

Contact : Eric PERROTIN, "Bellivier", 37510 Villandry

Renseignements et réservations :
02 47 43 57 84 ou
02 47 50 07 02 (après 19h30)

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2004

• **Informatique à l'école:** avis favorable du Conseil municipal suite au projet présenté par les enseignants ; décision d'ouverture d'un crédit de 6000 € pour financer les dépenses de matériel et de câblage proposées, une aide de l'Etat étant demandée (80% de la dépense hors taxe).

• **Subventions pour l'école :** en référence aux projets présentés par l'école et aux crédits inscrits au budget 2004, vote d'une subvention de 100 € par classe pour la fête de Noël et de 1226 € pour les activités de l'école jusqu'au 31 décembre 2004.

• **Budget communal :** décisions modificatives au budget primitif 2004 pour financement des travaux informatiques votés pour l'école, le remplacement de l'armoire réfrigérante installée dans la salle polyvalente (1136 €) et l'acquisition d'un sècheur électrique pour les travaux communaux d'égoutage (crédit maximum 1000 €).

• **Création de zones de protection spéciale pour les oiseaux:** suite à un courrier reçu de la Préfecture dans le cadre d'une directive européenne, le Conseil émet un avis favorable sur le principe de création de zones de protection spéciale pour certaines espèces d'oiseaux, à condition que le périmètre soit identique aux limites de la zone inondable des vals de Tours et de Luynes, telles que définies dans le Plan de Prévention des Risques d'inondation de la Loire.

• **Perception de la redevance d'assainissement :** afin d'harmoniser et de faciliter la gestion de ce service, avis favorable et délégation au Maire pour mise en place d'une convention confiant le recouvrement de la redevance d'assainissement à la Compagnie Fermière de Services Publics qui assure déjà celui de la redevance pour consommation d'eau , et ce, à compter du 1er janvier 2005.

• **Avant projet d'aménagement de la RD 7 proposé par le Conseil général :** suite à la réunion tenue en Mairie avec le Président du Conseil général, et considérant les impacts positifs que ce projet induira pour la commune (amélioration de l'aspect esthétique et de la sécurité des usagers dans la traversée de l'agglomération, augmentation de l'offre de stationnement et amélioration quant à l'accueil des touristes), le Conseil se prononce à l'unanimité en faveur de l'aménagement de la RD7, accepte le déplacement du terrain de football et des vestiaires, et demande au Conseil général de continuer les études correspondantes.

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2004

• **Enfouissement des réseaux rue de la Joumeriaie et impasse des Rosiers :** Accord pour enfouissement du réseau basse tension uniquement (part communale de 18 244,68 € hors taxes sur un total de 60 815,60 €) la variante intégrant l'enfouissement du réseau moyenne tension n'étant pas retenue au regard du surcoût généré. Accord pour une étude complémentaire sur le réseau situé entre la rue du Colombier et le 17 rue de la Joumeriaie.

• **Bâtiments communaux :** Décision de mettre à disposition de la Communauté de Communes de La Confluence, le rez de chaussée du logement sis au 22 rue de la Mairie ; cette mise à disposition conventionnelle est faite au profit de l'Office de tourisme suite à la fermeture du bureau de Ballan.

• **Mise en place du cadastre numérisé :** le Conseil prend acte de cette mise en œuvre par la Communauté de Communes, laquelle devrait être opérationnelle en 2005.

• **Tarifs communaux :** adoption des tarifs 2005 pour les services facturés aux particuliers.

• **Demande de classement de l'église de Villandry :** autorisation donnée au Maire pour le lancement des démarches nécessaires à l'obtention du classement de l'église Saint Etienne au nombre des monuments historiques du fait de son intérêt incontestable (NDLR : voir dossier complet sur ce monument chargé d'histoire dans notre précédente édition du Colombien N° 8...)

SEANCE DU 31 JANVIER 2005

• **Construction d'une station d'épuration :** Vu ses délibérations du 30 novembre 2001 et du 21 octobre 2003, et après avoir pris connaissance de l'avant-projet et de son estimation réalisés par la DDE, le Conseil adopte à l'unanimité cet avant-projet, sollicite l'aide du Conseil général d'Indre et Loire ainsi que de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour le montant des travaux estimés à 1 076 400 € TTC ; il arrête le plan de financement comme suit :

- Subvention du Conseil général à hauteur de 45 % : 405 000 €
- Subvention de l'agence Loire-Bretagne à hauteur de 35% : 315 000 €
- Solde sur le budget assainissement de la commune : 356 400 €

• **Aide technique du SATESE :** Accord pour confier au Syndicat d'Assistance Technique pour l'Epurateur et le Suivi des Eaux la prestation complémentaire d'aide technique proposée lors d'une création de station d'épuration (avis technique sur le projet avant signature du marché, aide à la réception préalable des installations, vérification des rendements et de la qualité du rejet conformément au cahier des charges).

• **Demande de subvention :** Décision de verser à titre exceptionnel une avance sur subvention de 150 € à l'association "Colombien Théâtre".

SEANCE DU 21 MARS 2005

• **Compte administratif – Compte de gestion – Exercice 2004 :** Considérant l'identité de valeur entre les comptes administratifs dressés par Monsieur le Maire et les comptes de gestion de la commune tenus par le Receveur Municipal, le Conseil approuve à l'unanimité les comptes de clôture de l'exercice 2004, tant en ce qui concerne le budget communal que pour le budget d'assainissement. Après avoir pris connaissance des restes à réaliser, le Conseil décide d'affecter le résultat 2004 du budget communal pour 57 153,93 Euros en réserves d'investissement et pour 109 778,88 Euros en report de fonctionnement.

• **Budget primitif – Exercice 2005 :**

- Pour la troisième année consécutive, le Conseil décide à l'unanimité le maintien des taux des taxes directes locales soit 13,75 % pour la taxe d'habitation (98 258 € de produit attendu), 17,50 % pour la taxe foncière sur le bâti (87 553 €) et 41,00 % pour la taxe foncière sur le non bâti (23 780 €) ; la recette totale de ces trois taxes s'élevant à 209 591 Euros.

- Le Conseil adopte à l'unanimité le budget primitif de la commune pour l'exercice 2005 et vote les crédits arrêtés pour 660 444 Euros en fonctionnement et 383 753 Euros en investissement.

- Le Conseil adopte à l'unanimité le budget primitif Service Assainissement pour l'exercice 2005 et vote les crédits arrêtés pour 123 028 Euros en fonctionnement et 183 772 Euros en investissement.

• **Vote des subventions :** Le conseil, après avoir analysé les différentes demandes et éléments justificatifs reçus décide d'attribuer les subventions associatives dans le cadre des crédits votés à cet effet au budget primitif.

• **Station d'épuration :** Le Conseil vote deux délibérations relatives à ce projet, l'une donnant pouvoir au Maire pour mener à bien les démarches administratives nécessaires au titre du code de l'environnement (dossier de demande d'autorisation loi sur l'eau), l'autre pour contractualiser avec l'entreprise SOLEN, retenue après consultation aux fins de réaliser l'étude géotechnique sur la parcelle destinée à recevoir la station.

• **Adhésion de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte du Pays Indre et Cher :** le Conseil approuve l'adhésion de la Communauté de Communes de La Confluence et la désignation de Messieurs Jean Marie METAIS et Serge BOIVIN comme délégués titulaire et suppléant pour siéger au sein du Comité Syndical constitué.

• **Construction d'un préau à l'école primaire :** le projet remis par Monsieur MANDER, architecte, n'appelant pas de remarque particulière, le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la demande de permis de construire.

• **Travaux rue de Munat – Tranche conditionnelle :** autorisation donnée au Maire aux fins de signature d'avenant au marché passé avec l'entreprise CVVL/SACER pour un montant de 7 440,20 € HT validé par la Commission d'appel d'offres.

LE BUDGET COMMUNAL 2005

FONCTIONNEMENT

INVESTISSEMENT

Dépenses de fonctionnement... ... en Euros...

- Charges à caractère général	240 475,00
- Charges de personnel	266 950,00
- Virement à la section investissement	73 014,00
- Charges de gestion courante	57 645,00
- Charges financières	21 150,00
- Divers	1 210,00

Total 660 444,00

Recettes de fonctionnement.... ... en Euros...

- Résultat reporté	109 778,00
- Produits des services	41 450,00
- Impôts et taxes	275 029,00
- Dotations et participations	212 871,00
- Divers	21 316,00

Total 660 444,00

Dépenses d'investissement... ... en Euros...

- Remboursement d'emprunt	44 129,00
- Reste à réaliser	178 135,00
- Reversement de dotations	442,00
- Dépenses d'équipement	76 443,00
- Résultat reporté	84 604,00

Total 383 753,00

Recettes d'investissement... ... en Euros...

- Virement de la section de fonctionnement	73 014,00
- Reste à réaliser	205 586,00
- Dotation fonds propres	48 000,00
- Affectation résultat	57 153,00

Total 383 753,00

Eaux usées...

ASSAINISSEMENT COLLECTIF:

Depuis la construction du réseau, ce service est géré par la commune qui en assure le traitement. La facturation est établie annuellement après relevé des compteurs eau potable par un agent communal.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF:

La perception de la redevance pour le traitement, applicable aux installations d'assainissement autonome, est quant à elle, assurée par la Générale des Eaux au moment de la facturation d'eau potable. Cette redevance sert à financer le traitement des eaux usées adressées obligatoirement vers les stations d'épuration agréées.

Le conseil municipal a confié également à la Générale des Eaux et à dater du 1er janvier 2005, la perception de la redevance pour les usagers du réseau d'assainissement collectif.

En conséquence, les usagers recevront au cours du mois de mai la facture établie par la commune et correspondant à la consommation de la période du 1er mars au 31 décembre 2004.

La redevance pour 2005 sera assurée par la Générale des Eaux et figurera sur la facture établie par cette entreprise.

Nouvelles de la station d'épuration...

Dans le bulletin N°6, nous avons fait le point sur le dossier de la station d'épuration et nous avons pris l'engagement de vous tenir informés de son avancement. L'année 2004 a vu la désignation d'un maître d'œuvre après consultation publique. Il s'agit de la société SAULNIER TECHNA qui a déjà travaillé pour notre commune à plusieurs reprises.

Le dossier d'avant projet a été élaboré et il a été approuvé par le conseil municipal dans sa séance du 31 janvier 2005.

En voici les grandes lignes : la capacité de la future station sera de 1500 équivalents habitants ce qui devrait permettre de couvrir les besoins de la commune pour au moins 20 ans (en tenant compte de l'extension future des réseaux et de l'évolution de la population). Le site retenu (derrière les lagunes actuelles) est apparu comme le meilleur compromis entre les diverses contraintes (hydrauliques, environnementales et économiques).

Le procédé retenu est un procédé tout à fait classique qui est utilisé dans de nombreuses stations dit « principe de la filière biologique à boues activées ». Une convention a déjà été signée avec des agriculteurs locaux

pour l'épandage des boues récupérées. Le rejet s'effectuera dans le CHER après passage de la digue par fonçage.

L'estimation prévisionnelle au stade de l'avant projet est de 1.076.400 € TTC financés comme suit :

- subvention du Conseil général : 405 000 €

- subvention de l'agence de l'eau : 315 000 €

- budget assainissement de la commune : 356 400 €

Ce dernier montant inclut la TVA (176.400 €) payée par la commune mais remboursée par l'Etat deux ans après ; le coût réel pour le budget municipal sera donc de 180 000 €.

Mais bien entendu, cette station n'aura tout son intérêt qu'après réalisation d'extensions du réseau de collecte des eaux usées qui seront moins bien subventionnées.

Les prochaines étapes seront :
- dépôt du dossier « loi sur l'eau » car le site est en zone inondable
- permis de construire
- dossier de consultation des entreprises

Le chantier pourrait alors commencer début 2006 pour une mise en service courant 2007.

Pour mémoire...

Ordures ménagères :
enlèvement hebdomadaire le mardi.

Déchets encombrants :
ils sont ramassés devant chez vous. Vous êtes limité à 1 mètre cube par foyer et par collecte.

A déposer la veille du ramassage
Prochaines dates 2005 :
18 août et 24 novembre

Dépôt de papiers, journaux, verres, des containers sont mis à votre disposition en apport volontaire.

Les autres déchets :
ils doivent être emportés dans l'une de ces deux déchetteries :

Déchetterie "la Billette"
Route de Monts à Joué-Lès-Tours
Tél. 02.47.73.05.68
Fermée le jeudi, dimanche et jours fériés

Déchetterie de Saint-Avertin
ZI n°1 - Les Aubuis,
Rue Paul Langevin
Tél. 02.47.28.83.15
Fermée le mardi, dimanche et jours fériés

Chaque dépôt est limité à 3 m³ à la Billette et 1 m³ à Saint-Avertin.

Apporter vos instruments, vos voix, vos pique-nique et votre bonne humeur pour venir partager un moment festif le

VENDREDI 17 JUIN

à partir de 19H sur "l'air" de pique-nique.

À cette occasion, les crécelles colombiennes vous présenteront quelques chansons travaillées avec Jean-Yves Rousseau, musicien arrangeur.

Villandry animations gèrera pour la 3ème année une buvette et vous proposera des grillades.

faites
de la
**MUSI-
QUE**



Une nouvelle semaine musicale...

Au carrefour du Cher et de la Loire, sur cinq communes, la Communauté de Communes La Confluence et l'Office de tourisme ont organisé la quatrième édition du festival en Confluence « Les Musicales ». Celle-ci s'est déroulée du Lundi 16 au Dimanche 22 Mai 2005 dans des lieux chargés d'histoire.

Cette année encore, les organisateurs ont voulu varier les plaisirs et faire découvrir au public des musiques et des voix diverses et variées en conviant des artistes locaux et étrangers. Comme chaque année, un concert différent a eu lieu dans les communes de Ballan-Miré, Berthenay, Druye, Savonnières et Villandry.

- Les festivités ont débuté au Centre d'Animation de la Haye, à Ballan-Miré, par la représentation d'une chorale mexicaine participante au Florilège de Tours, dès 19 heures, Lundi 16 Mai.

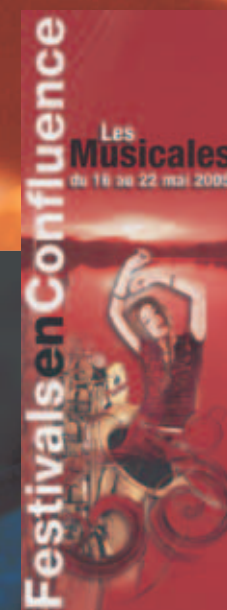
- Les concerts se sont poursuivis ensuite toute la semaine et notamment dès le Mardi 17 Mai, à la Serre-Auberge de la Tuilerie, à Savonnières, où à partir de 20h30, le public a pu écouter un 1er prix de Conservatoire national de Tours suivi d'un concert de Jazz du groupe ALO Big Bang.

- Le festival s'est déplacé ensuite dans l'Eglise de Druye, le Jeudi 19 Mai à 20h30 pour deux représentations de musique de chambre. La première partie a présenté le talent d'un Premier Prix de Conservatoire. La seconde partie de soirée a été l'occasion d'apprécier le Quintette de cuivres de Tours.

- L'Orangerie du Château de Villandry, a ouvert grand ses portes, Vendredi 20 Mai, dès 20h30, pour laisser l'Orchestre Symphonique de la Région Centre-Tours, composé pour cette grande soirée, d'une cinquantaine de musiciens, faire vibrer les lieux.

- Ensuite, Samedi 21 Mai, c'est en l'église de Berthenay, dès 20h30, que les concerts ont pu être appréciés. Au programme, ce jour-là, une audition d'un Premier Prix de Conservatoire et un récital de Piano et violon par Sébastien Gras et Mickaël Belin.

- Enfin, le Parc de Beauverger à Ballan-Miré a accueilli les concerts de clôture de cette quatrième semaine musicale avec dans un premier temps, l'Ecole de musique de la Confluence, puis dans un second temps, le groupe Prima Voce, avec son spectacle Tango Passion.



chora-
les

Mille et une pétales...

La rencontre chorales au profit de l'association "mille et une pétales" qui a pour but d'améliorer les conditions d'accueil des enfants atteints de la leucémie et du cancer à l'hôpital Clocheville prévue au départ le dimanche 22 mai, est reportée au

DIMANCHE 5 JUIN à 15H

L'entrée est gratuite, la vente de boissons et gâteaux contribuera à financer les projets de l'association.

A vos agendas, nous vous attendons pour ce rendez-vous.

Contact : Bernadette BERAUDY 02.47.50.12.31
E-Mail : bernadette.beraudy@villandry.fr

Ballades estivales de Patrimoine Vivant

Depuis plusieurs années, l'association "PATRIMOINE VIVANT – Cher et Loire", qui a pour objectif de mettre en valeur et faire découvrir le patrimoine de la Confluence (monuments, habitat, faune et flore), organise des balades estivales commentées par Marie Laure BARCAT, guide conférencière.

Cette année, elle guidera nos pas dans la commune de BALLAN – MIRE en nous contant avec verve et passion, l'Histoire et les petites histoires en ces lieux : **le mardi 28 juin, le samedi 30 juillet et le samedi 27 août**

Dans la quinzaine précédant la date choisie, une information sur l'heure et le lieu de rendez-vous sera communiquée lors de l'inscription téléphonique au numéro de téléphone indiqué, le nombre de participants étant limité pour des raisons de sécurité de circulation.

Pour tous renseignements : Dominique Bonneau,
10 bis rue Henri Dunant à BALLAN-MIRE, Tel : 02 47 67 50 98.

Dimanche 12 Juin 2005

Organisé par l'APEEV

(Association des parents d'élèves de l'école de Villandry)
Accueil le 12 Juin 2005 de 6h30 à 9 heures - Buvette / Buffet
Inscription auprès de Madame VOUILLON, les Hucaudières, 37510 Villandry

Renseignements et réservations : 02 47 43 54 42

Tarifs : 6 mètres= 8 euros, 12 mètres= 15 euros

Grand prix de Tours Un Grand Rallye Touristique de voitures anciennes

**le samedi 11 Juin
à Villandry,
entre 8h50 et 9h40**



Depuis 3 ans, est organisé à l'occasion du Grand Prix de Tours de voitures anciennes (commémoration du Grand Prix de 1923).
Ce rallye comprendra 176 voitures de toutes époques.
Départ de Savonnières, pour passer à Villandry entre 8h50 et 9h40, en prenant la direction de Druey, en passant devant l'église.

En tant que Président de L'APEEV, l'Association des Parents d'Elèves de l'École de Villandry, je profite de cette fin d'année scolaire pour vous communiquer un premier bilan de nos actions 2004/2005.

Depuis sa création, l'association s'est fixée trois objectifs :
- compléter les moyens d'action de la coopérative scolaire de l'école ;
- développer les contacts entre les familles de Villandry ;
- participer à l'animation de la commune.

Tout au long de l'année scolaire, nos manifestations ont permis d'atteindre ces objectifs en conjuguant succès de fréquentation et équilibre financier.

Halloween : Un défilé costumé dans les rues du village suivi d'un dîner. Les enfants sont très attachés à cette première manifestation qui donne également aux parents l'occasion d'un premier contact. Cette année, elle aura lieu le vendredi 21 octobre 2005.

Dîner spectacle : Réussie en terme d'organisation et d'animation (assurée par des professionnels) ne manquez pas cette soirée très festive fixée au samedi 15 octobre 2005.

Noël : Associée à Villandry Animation, l'APEEV a co-financé un spectacle pour les enfants suivi d'un goûter et de la venue du Père Noël. Nous avons fait le plein à l'occasion de cette soirée qui s'est clôturée par la remise de jeux d'extérieurs pour l'école.

Loto : La soirée loto a été un bon cru en terme de bénéfices malgré une fréquentation moyenne due pour partie au fait que cet événement n'ait pas été relayé par la presse locale.

Vide grenier : Plus proche de nous, le vide grenier s'annonce pour le dimanche 12 juin. Si vous lisez ces lignes avant cette date, vous pouvez encore vous inscrire en téléphonant à Valérie Vouillon au 02 47 43 54 42.

Kermesse : Nous renouvelons notre cadeau de fin d'année à chaque élève lors de notre kermesse devenue un événement quasi incontournable. La préparation et l'animation des stands demande un fort investissement. Nous sommes demandeurs d'un peu de votre temps pour que chacun puisse profiter de cette fête. Cette année, le rendez-vous est fixé sur le stade (si le temps le permet) après l'école le vendredi 24 juin. Spectacle, goûter, stands de jeux, surprise...

Randonnée marcheurs-VTT : 70 participants seulement ! La multiplication des randonnées nous invite à envisager une activité plus ludique et conviviale, du type rallye, sur un parcours plus concentré. Avis aux amateurs ! Pour être réussi, ce challenge nécessite une forte mobilisation dans sa préparation. Et pour les plus joueurs, rendez-vous le dimanche 11 septembre 2005.

Côté coopérative scolaire, l'ensemble de ces activités nous ont permis d'aider à financer les sorties organisées par l'équipe enseignante à hauteur de 1800 euros.

Le bilan en cette veille de vacances est donc très positif et je profite de cette tribune pour remercier tous les membres de l'association qui, grâce à leur participation et leur bonne humeur ont contribué à la réussite de ces rendez-vous. Notre assemblée générale aura lieu le vendredi 30 septembre 2005, avis aux bonnes volontés, venez nous rejoindre, apporter vos envies et vos idées, nous vous exposerons à cette occasion nos projets pour 2006.

Bonnes vacances à toutes et à tous.

Philippe Péruchon

Création du Syndicat Mixte du Pays "INDRE ET CHER"

Le 22 février 2005, le Conseil de Communauté de La Confluence a validé l'adhésion de la Communauté au syndicat mixte du Pays "Indre et Cher" et en a approuvé les statuts.

La création de cette nouvelle instance répond à l'objectif recherché de longue date par notre Communauté de Communes pour créer ou adhérer à un « Pays », condition nécessaire pour contractualiser avec la Région et le Département et accéder à de nouvelles sources de financement.

Seules notre Communauté ainsi que celle du « Val de l'Indre » demeuraient non adhérentes à un contrat de Pays. Considérant que leurs territoires réciproques présentent des caractéristiques géographiques, culturelles, économiques et sociales communes au sein de l'espace périurbain de l'agglomération tourangelles, ces deux collectivités ont donc décidé de s'associer avec le Conseil général et de se regrouper en Pays, cette démarche ayant eu l'aval de la Région ; la création du syndicat mixte du pays « Indre et Cher » marque la première étape de cette mise en œuvre.

L'objectif de ce syndicat est d'élaborer un projet commun de développement durable cohérent avec les politiques d'aménagement du territoire et de développement local mise en œuvre par le Conseil Général d'Indre et Loire, et de bénéficier des politiques contractuelles d'aménagement du territoire.

La Communauté de La Confluence entend notamment trouver via cette adhésion un levier utile à ses principaux projets communautaires de développement touristique et économique, l'enjeu financier étant non négligeable puisque cette procédure

est indispensable pour contractualiser avec la Région et pouvoir bénéficier de la dotation de 120 €uros par habitant pour les trois années à venir.

Le syndicat a pour objet, dans le respect des statuts des collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale adhérents :

- La possibilité de contractualiser avec le Département, la Région, l'Etat, l'Union Européenne et tout organisme public ou privé, portant sur les principales politiques qui concourent au développement durable du pays.
- La mise en œuvre, l'animation et l'évaluation de la Charte de développement du pays.
- La définition des orientations et des programmes d'actions en concertation avec le conseil de développement.
- L'exercice des activités d'études et d'animations nécessaires à la définition des projets contenus dans la charte et les contrats.

Il est administré par un comité syndical composé des trois conseillers généraux des Cantons de Ballan Miré, Chambray les Tours et Montbazou, de 12 délégués de la Communauté de Communes du Val de l'Indre (+ 12 suppléants nominatifs) et de 6 délégués de la Communauté de Communes de la Confluence (+ 6 suppléants nominatifs). Le comité élit en son sein un bureau composé de sept membres parmi lesquels sont désignés le Président et le ou les vice-Présidents.

État civil colombien au 7 Mai 2005

Naissances

Le 14 Novembre 2004 à Tours
AUDUREAU Tom - La Robichère
Le 12 Janvier 2005 à Chambray-lès-Tours
TAYON Lucie - 8, rue du Colombier
Le 14 Janvier à Tours
DEBROU Thomas - "Le bois de Plante"
Le 24 Janvier à Chambray-lès-Tours
PERALTA Romane 1er jumeau
PERALTA Noah 2ème jumeau "Le Houssat"
Le 25 Janvier à Tours
DESFORGES Jade - 3, impasse du racoupeau
Le 13 Février à Tours
CHARTRAIN Manon - "La Basse Bergerie"
Le 1er Mars à Chambray-lès-Tours
MOISY Emma - 21, rue du Commerce
Le 23 Mars à Chambray-lès-Tours
SIROTEAU Maëlle - "La Gatinière"
Le 13 Avril à Chambray-lès-Tours
BORNE Louise - "Le Port Bailby"
Le 14 Avril à Chambray-lès-Tours
PERROTIN Emeline - "Belliviers"
Le 28 Avril à Tours
MALAVAL Tom - 3, Rue de la Caillarderie

Mariages

Le 13 Novembre 2004
LECLUSE Florent et **TESSIER Géraldine**
Le 26 Février 2005
BRISSET Éric et **MESLIER Nathalie**

Décès

Le 26 Décembre 2004 à Villandry
BERTRAND Adolphe - 10, Rue du Commerce
Le 8 Janvier 2005 à Tours
BARBOU Gérard - 1, Rue du Colombier
Le 7 Mai à Villandry
MAUDET Bernard - Azay-le-Rideau

PLAN CANICULE Recensement des personnes



Le dispositif mis en place à la veille de l'été 2004 détermine les actions nationales et locales à mettre en œuvre par les pouvoirs publics afin de prévenir et réduire les conséquences sanitaires d'une canicule sur les personnes âgées et les personnes handicapées. Il assigne aux maires quatre missions : informer ses administrés de la mise en place du registre nominatif, de sa finalité, du caractère facultatif et modalités de l'inscription, collecter les demandes d'inscriptions, assurer la conservation ; la mise à jour et la confidentialité du registre nominatif et le communiquer au Préfet à sa demande.

Sont concernées par ce recensement :

- Les personnes âgées de plus de 65 ans résidant à leur domicile
- Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et résidant à leur domicile
- Les personnes adultes reconnues handicapées par la COTOREP ou titulaires d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de la sécurité sociale ou du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, résidant à leur domicile

Les personnes répondant aux critères énoncés et souhaitant figurer sur le registre sont invitées à faire la demande d'inscription à la mairie. Si la demande émane d'un tiers (parent, médecin, voisin, etc..), elle doit se faire par écrit.

Par Monsieur Jacques Massin



Dès 1859, l'église St Etienne de Villandry possède un petit orgue de chœur (un seul clavier et sept jeux) situé en dernier lieu à l'entrée du transept nord.

Selon les sources les plus dignes de foi, c'est entre 1888 et 1893 et grâce à la générosité de Stéphanie Oudinot, fille du Maréchal d'Empire et épouse du Baron Hainguerlot, alors propriétaire du château que l'église fut dotée d'un grand orgue de tribune.

La construction en fut confiée au facteur Charles Beaurain, d'Orléans ; avec ses quatorze jeux, ses deux claviers manuels et son pédalier, c'était un luxe et un privilège qu'ignoraient encore les communes environnantes.

Les choses restent à peu près en l'état jusqu'à la deuxième guerre mondiale (à peu près parce que le petit orgue de chœur, malgré un dernier accord effectué en 1941, était inutilisé).

Les tirs de l'artillerie américaine, les 28 et 29 août 1944 eurent, entre autres conséquences, celles d'endommager gravement les deux instruments.

Pendant dix ans, le grand orgue de tribune resta hors d'usage. Ce n'est qu'en 1954 et au titre des dommages de guerre que l'instrument fut restauré par le facteur Raymond Bouvet, de Nantes. Fort ingénieusement, celui-ci utilisa les matériaux des deux instruments pour n'en faire qu'un seul, plus riche et plus complet : dix sept jeux au lieu de quatorze, une console renouvelée, tout l'aménagement intérieur du buffet rénové.

Tel quel, tout flambant neuf, l'orgue fut inauguré le 5 Septembre de la même année par Georges Robert, organiste de Notre Dame de Versailles. En 1957, c'est Geneviève de la Salle, titulaire des orgues de l'église Saint



Louis de Fontainebleau, qui vint s'asseoir au banc d'orgue et nous donna l'occasion d'apprécier les multiples facettes sonores de l'instrument. D'autres concerts eurent lieu, en 1963 avec Monsieur l'abbé Froger, titulaire de l'orgue de la cathédrale de Tours ; en 1975 avec Gilles Villier.

En 1980, Michel Alcouffe, sous l'égide de l'association "les grandes orgues de Touraine", procède à un relevage et le concert de ré-inauguration est donné le 3 Mai 1981 par Gilles Villier.

Les facteurs Louis Benoist et Pierre Sarélot présentent le 11 Septembre suivant un devis pour "réaliser l'accord général de l'instrument", devis auquel il ne sera pas donné suite.

Depuis cette date, l'orgue n'est plus entretenu malgré l'intervention de Nicolas Toussaint, facteur de Nantes, qui présenta un devis de réparation en 1996, proposition qui resta sans effet.

Commence alors un lent processus de dégradation, freiné en partie grâce aux soins diligents de Jean-Marie Mégnoux, de Bréhémont. Malgré ces palliatifs, s'il est tout juste possible de se servir de l'instrument pour accompagner les offices (messes, mariages, obsèques), il ne saurait être question de l'utiliser comme instrument de concert (deux jeux sont déjà totalement hors d'usage).

Ne serait-il pas souhaitable de tout mettre en œuvre et de solliciter tous les organismes compétents (Conseil général, D.R.A.C., etc...) pour sauver cet orgue, l'un des joyaux de notre patrimoine local, avant qu'il ne tombe définitivement en ruine.

Une remise en état, même coûteuse il est vrai, permettrait de reprendre l'ancienne tradition des concerts, interrompue depuis presque un quart de siècle !

POUR MÉMOIRE

Tous les mercredis de la période scolaire et les vacances scolaires, le centre de loisirs fonctionne. Géré par l'A.G.C.S. (Association de Gestion du Centre Social) de BALLAN MIRE, il peut accueillir des enfants des différentes communes de la Confluence : Villandry, Berthenay, Druye, Savonnières et Ballan-Miré. L'été, c'est la Communauté de Communes «La Confluence» qui finance cette organisation.

Public accueilli :
Enfants de 3 ans scolarisés à 12 ans non révolus.

Horaires :
de 9 h à 17 h 30 avec accueil possible de 8 h à 9 h et de 17 h 30 à 18 h.

Activités :
manuelles, sportives, culturelles et d'expression... pratiquées dans un esprit de tolérance, de respect mutuel et d'écoute de l'autre.

Tarifs :
Participation financière selon le montant du quotient familial (1,2 % pour la journée complète). Majoration de 30% pour les enfants des communes hors Confluence.

Renseignements :
02 47 53 75 69
(centre social Jules Verne de Ballan Miré)
ou 02 47 50 13 36
aux heures d'ouverture du centre de loisirs de Villandry.

Contact :
Germain BIGAND,
directeur-animateur du centre de loisirs.

inscrit une semaine au moins en accueil à la journée.

- Gîte équestre « le grand tremble » dans l'Indre - équitation

Quatre semaines au choix
- en juillet : du 4 au 8 ; du 11 au 15 ; du 18 au 22

- en août : du 8 au 12

- Base du Blanc dans l'Indre - spéléologie escalade, canoë-kayak, découverte du milieu. Trois semaines au choix

- en juillet: du 11 au 15; du 18 au 22
- du 22 au 26 août

remarque : pour les mini-camps à la base du Blanc, les enfants seront hébergés au gîte de Lurais du 11 au 15 juillet et du 22 au 26 août, et au gîte «le grand tremble» du 18 au 22 juillet.

Réunion d'information pour les parents :
Le mardi 28 juin 2005 à 20h30 au restaurant municipal de Ballan-Miré

CENTRE DE LOISIRS ADOLESCENTS

ATTENTION : contrairement aux enfants, l'accueil du matin et du soir reste au centre Jules Verne.

1) l'animation de proximité

- Ouverture : du lundi 4 juillet au jeudi 1er septembre. Accueil des adolescents du lundi au vendredi (exceptés les jours fériés).

- Age : accueil des jeunes de 11 ans (scolarisés au collège) à 16 ans.

- Formules d'inscription - NOUVEAUTE
- : à la semaine ou à la journée avec un minimum de trois journées consécutives ou non. Les inscriptions à la demi-journée ne sont plus possibles afin de favoriser les activités suivies.

Remarque: pour certaines activités, l'inscription est de 2 jours minimum, par exemple pour les mini-camps d'une nuit.

- Horaires : de 9h à 17h30 avec accueil possible dès 8h et jusqu'à 18h pour les enfants dont les deux parents travaillent.

- Activités : jeux, bricolage, sorties, tournois, cuisine, mini-camps d'une nuit..., et autres activités en fonction des souhaits

des jeunes et des compétences des animateurs.

Les adolescents sont invités à participer activement à l'organisation de leurs vacances et à réaliser des projets en groupe.

Réunion d'information :

Le vendredi 1er juillet à 19h au Centre Jules Verne de Ballan-Miré.

2) Les mini-camps

Les séjours durent 6 jours, du lundi au samedi. Les groupes sont constitués de 24 adolescents maximum encadrés par 3 animateurs.

Voyages dans l'Eure et Loire - « La ferme dans le vent » : char à voile, boomerang, cerf-volant... - du 11 au 16 juillet

- Saint-Secundin dans la Vienne - équitation, baignade... - du 18 juillet au 23 juillet

- Riilly sur Loire dans le Loir et Cher - vtt, pêche, tir à l'arc, découverte nature, fusées hydrauliques... - du 25 au 30 juillet

Réunion d'information:

Le mardi 5 juillet à 19h au Centre Jules Verne de Ballan-Miré.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Cette procédure concerne toutes les activités proposées : accueil à la journée enfants, animation de proximité adolescents, séjours enfants et adolescents.

Les inscriptions se déroulent en deux temps : les pré-inscriptions et les inscriptions définitives.

Il est rappelé aux parents :

- qu'il faut bien respecter les dates d'inscription afin que les directeurs puissent au mieux préparer l'accueil des enfants, - que les enfants habitant l'une des communes de La Confluence sont prioritaires mais seulement lors des pré-inscriptions. Ensuite, les enfants sont inscrits dans la limite de la capacité d'accueil quel que soit leur lieu de résidence.

1) Pré-inscriptions,

à l'HOTEL DE VILLE de Ballan-Miré:

- lundi 9 mai: 9h à 12h et 13h30 à 17h

- mercredi 11 mai : 9h à 12h et 13h30 à 17h

- jeudi 12 mai: 16h à 19h

- samedi 14 mai : de 9h à 12h

2) Inscriptions définitives,

à l'HOTEL DE VILLE de Ballan-Miré:

- lundi 13 juin: 9h à 12h et 13h30 à 17h

- mercredi 15 juin : 9h à 12h et 13h30 à 17h

- jeudi 16 juin: 16h à 19h

- samedi 18 juin: 9h à 12h

Passées les dates d'inscription, les prolongations ou les nouvelles inscriptions sont possibles dans la limite des places disponibles. Elles se font directement auprès de la direction au centre Jules Verne ou à l'ancienne école Jacques Prévert.

Des dépliants d'information concernant le centre de loisirs seront disponibles dans les mairies de la Confluence et distribués dans les écoles et au collège.

ZINEDINE ZIDANE
signe pour l'Étoile Sportive de Villandry !



Enfin presque...

Pour les fans de football et les supporters de l'Étoile Sportive de Villandry, ne rêvez pas trop non plus ! Mais lors d'une rencontre avec un

colombien et à l'occasion d'une collaboration pour l'Association "Les enfants du Sahara" dont Zinedine et Laurent Blanc sont les parrains, Zizou a amicalement dédié le maillot numéro 5 de Villandry (son numéro au Real Madrid) ainsi que la carte postale photo de l'équipe de la saison 2004-2005.

Les précieuses dédicaces ont été remises à Pascal Mercier, Président du club.
Merci Zizou !



Lire à Villandry

Le service "prêt de livres" alimenté par la bibliothèque départementale dont le choix est renouvelé tous les trimestres, par des lecteurs bénévoles, s'est enrichi considérablement.

En effet, de généreux colombiens et voisins de notre village ont fait don de livres neufs ou état neuf qui ont été répertoriés et couverts bénévolement.

Si vous aimez lire, rendez-vous donc à La Poste où plus de 750 ouvrages vous attendent.

SECOURISME

Les sapeurs pompiers du Bec du Cher (Savonnières - Villandry) organisent des sessions de secourisme au centre de secours du Bec du Cher, à Savonnières, place de la poste :

Du 29 novembre au 9 décembre 2005

Pour tout renseignement, prendre contact avec les sapeurs pompiers du centre du Bec du Cher ou en téléphonant le soir au

02 47 93 13 95

été

2005

Les élus, les agents, le personnel d'encadrement, le personnel de service, les prestataires oeuvrant pour le centre de loisirs, sont tenus suivant leur fonction et leur responsabilité de garantir les meilleures conditions éducatives et de sécurité aux enfants et adolescents accueillis.

OBJECTIFS ÉDUCATIFS

1 - Assurer la sécurité de tous

Il s'agit pour les enfants et adolescents de garantir :

- leur sécurité physique : personnel d'encadrement formé et expérimenté, locaux aux normes requises, organisation claire, prévention des accidents, alimentation saine et variée, respect des rythmes des enfants...
- leur sécurité morale : tenue correcte du personnel d'encadrement (langage, tenue vestimentaire, comportement...), respect des enfants et de leur famille, activités adaptées à l'âge des enfants...

2 - Proposer des activités variées aux enfants et adolescents en insistant sur les activités de plein air.

Les activités dites de « consommation » sont écartées au maximum pour privilégier les projets d'enfants ou de jeunes. La préparation, l'organisation d'une activité revêtent en effet autant d'importance que la pratique de l'activité elle-même.

3 - Respecter l'environnement naturel et humain.

Le Centre de loisirs en complémentarité avec les parents et l'école participe à l'éducation des enfants et adolescents.

Il est primordial aujourd'hui de les sensibiliser au respect de l'environnement :

- naturel : consommation raisonnable de fournitures, récupération de petit matériel, choix de thèmes d'activités concernant la nature et sa préservation, sensibilisation au tri et recyclage...
- humain : les notions de tolérance, de respect et d'écoute de l'autre sont mises en avant dans les projets pédagogiques et dès que le nécessitent les relations entre enfants ou entre adultes...

4 - Informer précisément les parents sur l'organisation et le déroulement du Centre de Loisirs.

L'équipe d'animation doit avoir une attitude positive vis à vis des parents, qui sont considérés comme de véritables partenaires du centre de loisirs par leurs suggestions, leurs participations... Les directeurs sont présents lors des inscriptions des enfants afin d'avoir un contact avec chacun d'entre eux. Des réunions d'information sont organisées avant le début du Centre.

CENTRE DE LOISIRS ENFANTS

NOUVEAUTE: L'accueil du matin et du soir aura lieu dans l'ancienne école Jacques Prévert et non plus au centre Jules Verne.

1) l'accueil à la journée

- Ouverture sur Ballan-Miré : du lundi 4 juillet au jeudi 1er septembre.

- Ouverture sur Villandry: du lundi 4 juillet au vendredi 29 juillet. Sont accueillis les enfants de Villandry, Druye et Berthenay.

En dehors de cette période les enfants sont inscrits sur Ballan-Miré.

- Age : accueil des enfants de 3 ans scolarisés à 12 ans non révolus.

- Formules d'inscription : les enfants sont inscrits pour 1 semaine minimum et 5 semaines maximum, du lundi au vendredi exceptés les jours fériés.

- Horaires : de 9h à 17h30 avec accueil possible dès 8h et jusqu'à 18h pour les enfants dont les deux parents travaillent.

- Activités : les jeux et sports de plein air sont privilégiés mais les enfants pratiquent également des activités manuelles ou artistiques selon les compétences des animateurs : dessin, peinture, modelage, chant, musique, théâtre... Des mini-camps d'une nuit peuvent également être proposés. Les enfants sont sensibilisés aux notions de respect mutuel, d'écoute de l'autre, de tolérance. Ils sont également sollicités pour participer activement à l'organisation de leurs vacances.

2) les mini-camps

Les séjours sont destinés aux enfants de 7 à 11 ans. Les groupes sont constitués de 24 enfants maximum encadrés par 3 animateurs.

En principe, pour participer à un séjour, l'enfant doit être

NOTRE PATRIMOINE A DE L'AVENIR

Une nouvelle charte pour le Parc naturel Régional

Une charte, à quoi ça sert ?

Ni loi, ni texte réglementaire, la charte du Parc n'a pas pour vocation de contraindre ou d'imposer. Cependant, elle définit les objectifs et les grands projets du Parc pour les dix années à venir. Les collectivités qui l'approuvent (communes, département, régions) s'engagent à participer à l'action du Parc. La charte actuelle est en vigueur jusqu'en 2007. D'ici là, nous travaillons avec l'aide d'élus et d'associations du territoire pour mettre en œuvre la nouvelle charte qui couvrira la période 2007-2017.

Les quatre grandes missions du Parc Naturel Régional sont :

- protéger et valoriser les patrimoines naturels et culturels,
- soutenir l'économie locale tout en respectant l'environnement,
- sensibiliser, informer et éveiller aux richesses et aux problèmes liés au territoire,
- expérimenter de nouveaux projets afin de préserver la qualité de votre cadre de vie.

Pour mieux vous informer : la presse, les bulletins municipaux et la Maison du Parc à Montsoreau (49) et sur le site internet www.parc-loire-anjou-touraine.fr

Aujourd'hui le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine, c'est 136 communes sur 2 départements et 2 régions, 253 000 hectares et 177 000 habitants. Et demain ?

L'eau, à consommer avec modération !

L'eau est un bien précieux que l'on gaspille inutilement (et qui coûte de plus en plus cher...).

Le saviez-vous ?

Il existe des embouts de robinets, des pommes de douches et autres dispositifs à mettre dans les toilettes et qui permettent de **diviser la consommation d'eau par deux !**

Après s'être équipée, une famille de trois personnes dont un enfant en bas âge a vu sa consommation annuelle passer de 80 m3 à 50 m3.

Pour info :

- 1 embout de robinet ± 10 euros.
- 1 pomme de douche ± 30 euros,
- des équipements pour les toilettes ± 15 euros.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à vous renseigner au près des organismes suivants :

- Agensco : 04 72 34 19 33 - agensco@wanadoo.fr
- Is'eau Énergie : 05 49 01 23 26 - iseauenergie@tiscali.fr
- www.aqua-techniques.fr
- www.ecoleau.com

Approchez-vous... La nature vous parle !

Le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine vous propose comme chaque année de participer aux sorties nature du **Carnet de découverte 2005**. Ces sorties accompagnées seront l'occasion pour vous de découvrir un **patrimoine exceptionnel aux mille et une richesses** : oiseaux, insectes, crapauds, champignons, orchidées, Loire, rivières, troglodytes, patrimoine bâti...

Si la plupart de ces sorties sont pédestres, certaines vous proposent des excursions à vélo, en bateau-promenade ou en bateau traditionnel de Loire. Vous pourrez également déguster nos produits du terroir lors de **sorties gastronomiques** (poire tapées de Rivarennais, baies et fruits sauvages, courges...) ou partager des instants d'émotion lors des **sorties nocturnes** (brame du cerf, contes en forêt...).

Nouveauté 2005 : les sorties et sentiers de randonnée accessibles aux personnes à mobilité réduite et aux familles avec poussette sont indiquées dans le carnet par un pictogramme. De plus, un fauteuil roulant adapté aux sorties nature et randonnées est mis gratuitement à la disposition des personnes à mobilité réduite sur simple demande, à la Maison du Parc. **Carnet disponible dans tous les Offices de Tourisme du territoire ou à la Maison de Parc.**

Permanences architecturales et paysagères gratuites

Le Parc naturel régional, en partenariat avec l'Agence de Développement et d'Urbanisme du Chinonais (ADUC), a mis en place des **permanences gratuites** assurées par un architecte-conseil, pour les particuliers qui envisagent des travaux de restauration, d'extension, de construction ou d'aménagement paysager et qui habitent sur le territoire du Parc.

N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec notre architecte dès que vous avez l'intention de construire ou de rénover.

Les permanences sont les suivantes :

- à la Salle des Associations d'AZAY-LE-RIDEAU le 3ème vendredi de chaque mois de 9h à 12h,
- à la Maison de la Formation de BOURGUEIL le 3ème vendredi de chaque mois de 14h à 17h,
- à la Mairie de CHINON le 1er lundi de chaque mois de 9h à 12h,
- à la Mairie de RICHELIEU le 1er lundi de chaque mois de 14h à 17h.

Pour prendre rendez-vous, contacter :

Mme Virginie DUCHIRON, à l'ADUC : Tél. 02 47 93 83 83

Contact P.N.R. : Mr Michel Mattei – Chargé de mission Environnement / Gestion de l'espace.

L'ensemble du projet et des aménagements

Vue de la façade Est.

Voici les principaux aspects de cette réhabilitation :

- Cette restauration respectera le caractère historique et patrimonial du bâtiment, situé notamment à proximité immédiate du Château et de l'église St Etienne de Villandry. L'Architecte des Bâtiments de France s'en porte garant. Aussi les matériaux nobles constitués par la pierre de Tuffeau, les enduits en mortier de chaux, les huisseries bois, et l'ardoise seront utilisés.

- Quelques modifications mineures du bâtiment sont prévues. Une baie vitrée en façade Est apportera un éclairage de qualité du rez de chaussée. Une meilleure accessibilité du public à mobilité réduite est prévue.

- Au rez-de-chaussée, il est prévu un hall d'accueil, 2 salles polyvalentes et un office. A l'étage, 2 bureaux. Capacité maximale d'accueil aux alentours de 128 personnes.

- Un réaménagement de la place du 8 Mai 1945 devrait permettre de mettre en valeur cet édifice, l'église, avec en toile de fond le Château de Villandry et ses jardins.

- Un espace scénique de plein air devrait voir le jour au pied de l'église, dans le jardin du presbytère.

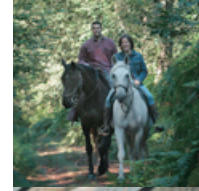
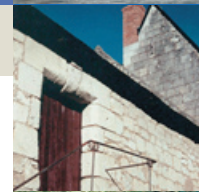


Plan de coupe du rez-de-chaussée



Maison du Parc
7, rue Jeanne d'Arc
49730
Montsoreau
Tel :
02.41.53.66.00
info@parc-loire-anjou-touraine.fr

Contact PNR
pour la mairie
de Villandry :
Henri Carvallo



PRESBYTÈRE RENAISSANCE ANNONCÉE



Le Presbytère vu du clocher de l'église Saint-Étienne



Sa restauration devrait bientôt commencer...

L'ancien presbytère de Villandry est situé dans le centre du bourg, à proximité immédiate de l'église, face au château de Villandry. Depuis très longtemps, de nombreuses municipalités avaient formé le souhait de restaurer et de réhabiliter ce bâtiment. Mais l'enveloppe budgétaire est telle, qu'il était difficile d'engager la commune seule sur un chantier de cette envergure. La commune de Villandry a décidé de mettre à la disposition de la Communauté de Communes de la Confluence, sur proposition de la commission Tourisme, cet édifice afin d'y établir la Maison de la Confluence. Afin de réhabiliter ce bâtiment exceptionnel, le Conseil Communautaire a confié la maîtrise d'œuvre de ce projet de restauration à un architecte en Mai 2003.

Un projet de permis de construire a vu le jour et a été approuvé en Conseil Communautaire en Mars 2004. Par arrêté du 16 Septembre 2004, le permis de construire a été accordé par les autorités compétentes. Les travaux de restauration pourront débuter après le choix des différents corps de métier et le montage du dossier financier.

Espérons donc un début des travaux l'année prochaine, suivi par la restauration de l'église dans la foulée.

Sachez que votre Conseil municipal a demandé le classement de celle-ci au titre des monuments historiques afin d'en garantir une bonne qualité de restauration et une aide financière à la hauteur de ce vaste projet !

NOUVEAU TOURISME...

LA , LOIRE À VÉLO



Le trajet de Tours à Bréhémont

Cartographie © europavelo.com

À partir de Villandry, en venant de Tours, en roulant vers l'Anjou...

Même si tout n'est pas encore parfait le long de la Loire, en terres colombiennes les cyclo-touristes sont de plus en plus nombreux et viennent de plus en plus loin. Le Conseil général a édité des petites brochures pour mieux préparer son parcours et de nombreux sites web ont vu le jour. Sachons accueillir ces nouveaux touristes en leur proposant hébergement, restauration pour leur permettre de mieux découvrir notre région. L'énorme communication autour de ce trajet cycliste national ne peut que renforcer l'impact sur l'économie locale.



Les journées de la batellerie...

Comme chaque année, au dernier week-end de juin, la place des **Charmilles à Savonnières** va connaître encore beaucoup d'agitation et vibrer sous les applaudissements des 6 000 sympathisants qui viennent, chaque année, apprécier la fête de la batellerie...

Une équipe de restauration qui connaît son métier, des bateliers motivés et des bateaux qui, après les réparations exécutées tout l'hiver, découvrent une nouvelle jeunesse pour le plaisir de tous. Voilà les bases solides pour attirer votre attention !

Avec La Confluence comme label de qualité, tout le monde se donne donc rendez-vous les **25 et 26 juin 2005** à Savonnières pour, nous le souhaitons, lever nos verres à la proche navigation sur "la Madeleine", toue de La Confluence



CANTINE C'EST PERMIS !

Au restaurant scolaire de Villandry, le permis à points est entré en vigueur !

Depuis la rentrée scolaire 2004, une dégradation certaine de l'ambiance du restaurant scolaire, dont l'accès n'est pas un droit mais un service mis en place par la municipalité, a été constatée.

Afin d'inciter les enfants à améliorer leur comportement, les membres de la commission "vie scolaire" en collaboration avec les responsables élus des parents d'élèves et les membres du personnel du restaurant ont élaboré, après avis et accord de la Direction de l'école, un "permis à points" qui est entré en vigueur le 14 mars dernier.

Chaque enfant a un capital de départ de 10 points et, selon la gravité des manquements, les retraits sont de 1 à 3 points avec la possibilité des les récupérer s'il le souhaite.

Les sanctions prévues sont :

**4 points perdus,
lettre recommandée aux parents
7 points,
entretien avec les parents, l'enfant et les
responsables du restaurant scolaire
10 points,
2 jours d'exclusion du restaurant**

Il apparaît, depuis la mise en place de ce permis, une réelle amélioration de l'ambiance des repas : on constate plus de calme et de respect des autres et du matériel.

Pour mémoire :

**La Commission "Vie Scolaire" à la municipalité
est composée par :**

Président : Jean-Marie Métais, Maire
Vice-Présidente : Claudette Verdier, 4ème adjoint
Membres : Bernadette Beraudy, Maria Lépine,
Jérôme Crochet, Pascal Mercier.

Base de départ à la rentrée : **10 points**

Chaque enfant possède le même capital, selon son comportement, il les garde jusqu'à la fin de l'année, ou il en perd avec les conséquences que cela entraîne, mais il a la possibilité de se "racheter" et de regagner son capital points.

Manquements justifiant le retrait d' **1 point** :

- dire des "gros mots",
- se déplacer sans autorisation

Manquements justifiant le retrait de **2 points** :

- Jouer avec la nourriture comme :
 - jeter du pain, des aliments,
 - lancer de l'eau avec les petites cuillères,
 - renverser volontairement le pichet à eau,
 - se servir du pain comme une éponge,
 - etc...
- Manquer de respect aux autres comme :
 - retirer l'assiette au moment du service,
 - remplir son assiette de nourriture afin d'empêcher les autres de se servir,
 - mettre de l'eau ou des aliments sur la chaise des camarades,
 - roter bruyamment,
 - se battre à coups de pieds sous les tables,
 - pousser volontairement un camarade dans les flaques d'eau lors de la récréation,
 - etc...
- Ne pas respecter le matériel comme :
 - tordre les petites cuillères ou les autres ustensiles,
 - se balancer sur les chaises,
 - etc...

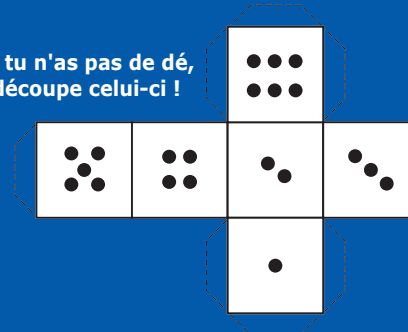
Manquements justifiant le retrait de **3 points** :

- Cracher sur la table, dans les verres, sur les autres...
- Avoir un vocabulaire et des gestes obscènes.
- Répondre de façon incorrecte aux surveillantes.
- Ne pas obéir aux surveillantes lorsqu'elles demandent un retour au calme.
(Ex : parler normalement au lieu de crier)
- Taper sur le plateau de service que tient la cantinière.
- Se bagarrer.
- etc...

Récupération est donnée pour l'élève **1 point** :

- une semaine de sagesse
pour les petits :
 - laisser sa place aux jeux collectifs de la cour de maternelle pendant une semaine.
- pour les grands à partir du CE2 :**
 - Aider au service pendant une semaine.
 - Donner l'exemple de la politesse et du respect en étant un chef de table responsable pendant une semaine.

Si tu n'as pas de dé,
découpe celui-ci !



CANTINE LE JEU DU PERMIS

COMPRENDRE EN S'AMUSANT...

DE 2 À 6 JOUEURS OU PLUS ...

10 POINTS
Attention, compte bien tes points tout le long du parcours et tu verras, le permis c'est un jeu d'enfant !
Si tu as bien compris, le but c'est d'avoir toujours tes 10 points quand tu reviendra dans cette case !

DÉPART ARRIVÉE

16
Être bien élevé, paye toujours, mais ce n'est pas fini !
Tu as 10 points

15
C'est interdit de renverser le pichet à eau volontairement !
- 2 points

14
Tu ne dois pas tordre tes couverts !
- 2 points

1
Tu ne dois pas dire de "gros mots" !
- 1 point

26
Tu as 10 points ?
rejoue !
Si tu ne les as pas, va à la case 5 !

17
On ne doit pas dire ce genre d'obscénité !
- 3 points

13
Si tu ne joues pas aux jeux collectifs cette semaine :
passe un tour

2
Tu n'a pas le droit de jeter tes aliments !
- 2 points

25
Si tu n'as pas tes 10 points :
retourne en case 20 !

18
Et si c'était toi le plus sage !
va en case 25

19
C'est de la chance ou quoi ?
Rejoue

12
Tu ne dois pas te bagarrer !
- 3 points

3
C'est formellement interdit de cracher !
- 3 points

24
Pour ta conduite et ton aide, tu a retrouvé tes 10 points !

20
Es-tu capable d'être un bon chef de table ?
Passe 1 tour

11
Encore un "gros mot" !
- 1 point

4
C'est bien, il faut continuer !
Rien à dire

23
Pour bien finir il te faut tes 10 points, sinon,
va en case 9

22
Tu y étais presque, dommage ce rot !
- 2 points et va en case 13

21
Tu devrais faire quelques efforts !
retourne en case 16

10
Ton aide au service est récompensée !
va en case 19

5
Tu récupères tes points !
Passe un tour

6
Tu ne dois pas te déplacer sans autorisation !
- 1 point

7
C'est parfait !
avance en case 16

8
Tu dois obéir aux surveillantes !
- 3 points

9
Tu récupères tes points !
attends 2 tours

Voici un petit jeu de l'oie pour mieux comprendre le permis à points de la cantine, n'hésitez pas à jouer avec votre (vos) enfant(s), cela les aidera à prendre conscience des bonnes règles de conduite en société. La municipalité n'entend pas ici devenir un donneur de leçon, mais a le devoir et la volonté, qu'une bonne ambiance et la sérénité de tous règnent dans ce lieu de vie, et cela passe sans aucun doute par le respect du matériel est des personnes qui travaillent pour vos enfants.